

Relevé des compteurs d'eau

Tous les ans en juin, l'employé municipal passe dans chaque maison pour relever les index des compteurs d'eau. La facturation est faite par le Secrétariat et transmis par le Trésor public.

En cas de changement de propriétaire ou de locataire, merci de prévenir la Mairie qui viendra relever la dernière consommation d'eau.

Toutes nouvelles informations est à transmettre à la Mairie.